

Comme une nouvelle

Bulletin municipal

VIE MUNICIPALE

- p. 4 Première rentrée à l'école maternelle du Mâcle

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- p. 10 Bilan & perspectives

TRAVAUX - VOIRIE

- p. 12 Les chantiers de la rentrée

SOCIAL

- p. 17 Le portage des repas à domicile en pratique



Horaires d'ouverture de vos mairies

Mairie des Abrets en Dauphiné

du lundi au vendredi

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

samedi 9h - 12h

Tél. 04 76 32 04 80

Mairie déléguée de La Bâtie-Divisin

mardi 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

jeudi 8h - 12h

vendredi 8h30 - 12h30

samedi 10h - 12h

Tél. 04 76 32 07 35

Mairie déléguée de Fitolieu

lundi 8h30 - 12h et 15h - 18h

mardi 8h30 - 12h

mercredi 8h30 - 12h30

jeudi 8h30 - 12h

vendredi 8h30 - 12h et 14h - 16h30

Tél. 04 76 32 07 20

COMME UNE NOUVELLE
n° 12 automne 2019

Directeur de publication : François Boucly, Maire
Comité de rédaction : commission communication
Création maquette : Sarah Arnaud - www.kazeine.com
Mise en page : Yaelle Ollinet

Relecture : Claudine et Jean-Loup Claperon
Photos Yaelle Ollinet, DR - une © montypeter freepik
Imprimé à base d'encre végétales sur papier PEFC
par l'imprimerie Fagnola à La Tour-du-Pin
Tiré à 3300 exemplaires - octobre 2019
Distribution Mairie des Abrets en Dauphiné

Ville des Abrets en Dauphiné
1 place Éloi Cuchet
38490 Les Abrets en Dauphiné
www.les-abrets-en-dauphine.fr
tél. 04 76 32 04 80



Un été de plus avec son lot de soleil, de joie, d'animations, de chaleur...

Octobre et l'automne arrivent, pour nous accompagner vers une fin d'année qui sera encore riche en évènements et en réalisations.

Une fin d'année qui marque également le passage vers 2020, qui sera comme vous le savez, une année électorale. Ainsi et conformément aux règles du Code électoral, depuis le 1^{er} septembre, aucun édito, article ou contenu de journal municipal ne pourra être politique et devra observer une neutralité totale dans l'attente de la future campagne électorale.

Nous ne pouvons que respecter scrupuleusement cette préconisation de la loi pour une parfaite équité entre les futures candidatures, qui viendront, j'en suis certain, agrémente le débat sur l'avenir de notre belle commune.

C'est pour cela que je ne vous parlerai pas de nos futurs ouvrages.

Je peux cependant vous inviter à vous rendre sur les sites de nos différentes réalisations : le parking de l'école de La Bâtie-Divisin, la nouvelle classe maternelle non loin, la rénovation de l'église du Recoin, le centre technique municipal face à la caserne de pompiers, l'école du Mâcle... afin de vous rendre compte vous-même du travail mené.

Je vous invite également à solliciter vos enfants, pour ceux qui sont concernés par la restauration scolaire, et recueillir leur niveau de satisfaction quant aux repas préparés par notre cuisine centrale de Fitolieu.

Par cet édito, je me permets néanmoins, car cela me tient à cœur, de vous remercier une dernière fois, pour le plaisir qu'est le mien et le nôtre d'œuvrer ensemble et avec vous pour que notre commune avance.

Nous vous remercions de votre implication, de votre soutien, de vos revendications et enfin de votre participation à la vie communale : c'est un honneur de penser nos villages et de leur donner, ensemble, un avenir, espérons le, radieux.

Merci à vous et bien sûr, bonne lecture !

Benjamin Gastaldello
Maire délégué de Fitolieu

Thierry Cleyet-Marel
Maire délégué de La Bâtie-Divisin

François Boucly
Maire des Abrets en Dauphiné

Sommaire

pages 4 à 7

Vie municipale

pages 8 & 9

Vie communale

pages 10 & 11

Développement durable

pages 12 & 13

Travaux et voirie

pages 14 & 15

Culture

pages 16 à 18

Santé et social

pages 19 à 22

Enfance et jeunesse

pages 23 à 28

Associations

page 28

Vie économique

page 28

Libre propos

page 29

Pratique

page 30

État civil

page 31

Autrefois

Première rentrée scolaire à la nouvelle école du Mâcle

Démarrée au printemps 2018, la première tranche des travaux de construction et de réhabilitation de l'école du Mâcle a pris fin pendant l'été. Ainsi, lundi 2 septembre dernier, les 78 élèves de maternelle ont fait leur rentrée dans les murs neufs du nouveau bâtiment, réceptionné et déménagé pendant les vacances scolaires.

Un nouveau bâtiment moderne et fonctionnel

Que de nouveautés pour nos enfants de maternelle ! Composé de quatre classes spacieuses et lumineuses, l'école est construite de plain-pied autour d'une salle de motricité dont les activités et équipements participeront au développement physiologique des enfants. Pour d'autres activités manuelles, la tisanerie propose en accès adapté un plan de travail semblable à celui d'une cuisine, qui permettra aux équipes pédagogiques de mener des ateliers pratiques lors de temps dédiés.

Pour les plus jeunes, deux dortoirs favoriseront les repos méridiens. Un large couloir distribue l'ensemble des pièces et favorise la circulation des enfants, même nombreux.

L'accès à l'extérieur se fait par une coursive

protégée, qui permet l'entrée au bâtiment mais également de rejoindre les actuelles classes d'élémentaire. Les agents des services techniques fixeront les aménagements ludiques de la cour lors des vacances de Toussaint, sur conseils du corps enseignant.

Le reste des travaux achevé à l'automne 2020

Cet été, une fois le déménagement des anciens locaux de maternelle effectué, les travaux de réhabilitation ont commencé. Redistribution des salles de classes, isolation et agrandissement du bâtiment, réfection totale de la toiture, sol et peinture devraient durer 6 à 8 mois. Une fois cette deuxième phase de travaux terminée, les élèves d'élémentaire prendront possession des locaux pendant que l'école actuelle sera à son tour rénovée. Les salles du premier étage ne recevront plus d'élèves et l'ensemble du bâtiment sera sur un niveau unique.

Ces travaux devraient prendre fin en septembre 2020. Les espaces laissés disponibles permettraient d'anticiper d'éventuelles ouvertures de classes dues aux évolutions futures de la population de notre commune.



Enseignantes et Atsem de maternelle dans une classe de la nouvelle école

Inauguration du Centre Technique Municipal

La commune des Abrets en Dauphiné, dont le service technique compte désormais 14 agents, a fait le choix de centraliser les trois bâtiments techniques existants en un lieu fonctionnel. Construit rue de la Liberté et domicilié au numéro 14, en face de la caserne des Sapeurs-Pompiers, le nouveau Centre Technique Municipal a été inauguré le 20 septembre dernier.

Situé en proche périphérie du centre-ville et facilement accessible aux engins ou autres véhicules de livraison, le CTM permet aux agents d'être physiquement regroupés en un seul lieu.

La totalité du site représente une plateforme de 5300 m².

Dans le hangar, bâtiment principal de 640 m², se trouvent machines, outils et véhicules. Les bureaux, vestiaires et salles de réunion, d'une surface de 100 m² situés dans des constructions modulaires recyclées à l'entrée du site permettent aux agents de travailler dans des conditions de cohésion et de confort inexistantes jusqu'alors. Invisible car positionnée sous l'enrobé, une citerne de 10000 litres collecte les eaux de pluie qui serviront lors des travaux effectués par les agents.

Ce nouvel équipement permet la centralisation de tous les outils et de toutes les compétences de nos agents sur un même site et une réactivité accrue.

Les anciens bâtiments seront détruits ou requalifiés à l'exception des locaux recugnots qui serviront d'ateliers mécaniques.



ancien bâtiment rue Doutan



Vie municipale

Un système de vidéo-protection installé à la Croisée

Le sujet de la vidéo-protection est en réflexion depuis de nombreux mois au sein du Conseil municipal. Certains événements tragiques portent la réflexion vers d'autres perspectives et permettent de relativiser les questions de protection de la vie privée.

Par délibération du 1^{er} juillet 2019, le Conseil municipal des Abrets en Dauphiné a choisi un installateur certifié pour la pose de cinq caméras de vidéo-protection au rond-point de la Croisée, nœud central de la circulation routière dans notre commune. Les travaux devraient être terminés à la fin de l'année.

Le dispositif, autorisé par le préfet, vise à prévenir des actes de terrorisme, des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants. Il est pertinent de l'installer au rond-point de La Croisée, axe incontournable et emprunté par de

nombreux automobilistes dans leurs itinéraires inter-départementaux.

La Municipalité ne fera aucun usage propre des images collectées ; seules les personnes habilitées par autorisation préfectorale y auront accès. Cet accès est délivré au policier municipal de la commune, Éric Pesce ainsi qu'aux agents de la Gendarmerie nationale, qui, dans le cadre de leurs fonctions, visionneront les images enregistrées et travailleront en coopération.

Les caméras sont dotées de capteurs sensibles et positionnées à des emplacements stratégiques ; les images enregistrées montreront les plaques d'immatriculation et marques des véhicules. Les images des aléas humains ne seront exploitées qu'à la demande du procureur de la République. Aucune intrusion dans la vie privée des riverains n'est à craindre. Une information aux entrées de ville, par panneau d'avertissement, sera positionnée suite à l'installation du système de vidéo-protection, respectant ainsi les normes réglementaires.

Les images seront stockées dans un lieu sécurisé en mairie, sous la responsabilité d'Eric Pesce, et conservées pour une durée d'un mois maximum. En cas d'incident, ces images serviront à effectuer les vérifications nécessaires et permettront d'enclencher d'éventuelles procédures pénales. Si de telles procédures sont engagées, les images seront alors extraites du dispositif et conservées pour la durée de la procédure.

Références des textes réglementaires

Code de la sécurité intérieure - articles L223-1 et L251-1 et suivants
Code civil - article 9

Dépôt sauvage d'ordures : incivisme & illégalité

Ces derniers mois, nos chemins ruraux sont malheureusement devenus des zones de dépôts sauvages d'ordures trop fréquents.

Qu'est ce qu'un dépôt sauvage ?

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Bien qu'ils semblent inscrits dans les mœurs de certains concitoyens irrespectueux, les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Ces dépôts sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui.

Comment s'impliquent le Maire et la police municipale ?

Dans le cadre de son pouvoir de police spéciale, par l'intervention de la police municipale, le Maire est compétent pour constater l'existence d'un dépôt sauvage et faire supprimer ces dépôts anarchiques. La commune entame une démarche de conciliation vis-à-vis du responsable du dépôt. Si le contrevenant refuse de coopérer, le policier municipal établit

un constat des infractions pénales et démarre parallèlement une procédure administrative (astreintes, amendes, consignation). En dernier lieu, des poursuites pénales sont enclenchées.

Quels sont les risques encourus ?

Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale. Vous risquez une amende forfaitaire de 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction) 180 € au-delà de ce délai. À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende, le juge du tribunal de police pourra décider d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.

Contrevenir à la loi expose à des sanctions pouvant être lourdes alors que concourir, par des dépôts raisonnés en déchetteries, valorise notre démarche citoyenne et le cycle de recyclage de nos déchets. Il semble que les (bons) choix s'imposent d'eux-mêmes.

*Références des textes réglementaires
Code de l'environnement - article L. 541-3
Code pénal - articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2*



Fin des travaux à l'église du Recoin

Il aura fallu près de 10 mois pour que l'église St Pierre et St Paul de La Bâtie-Divisin retrouve sa splendeur d'autrefois. L'édifice construit en 1892 – 1828 pour le clocher – avait été malmené par le temps et il était nécessaire de réaliser des travaux intérieurs et extérieurs conséquents tant pour la préservation du patrimoine que pour la sécurité de ceux qui le fréquentent. Au fil des mois de nombreux corps de métiers se sont affairés pour un résultat remarquable.

Les reprises de façade ont parfois été délicates. Concernant le clocher, qui a fait l'objet d'une souscription avec la Fondation du patrimoine, son enduit a aussi été intégralement repris dans un style traditionnel pour harmoniser l'ensemble. La flèche en tuf dont les joints entre les pierres s'étaient délités (entraînant le développement de la végétation entre les interstices !) a nécessité un traitement hydrofuge qui a complété les travaux de maçonnerie. Pour son intérieur les travaux de charpenterie ont consisté en une réfection complète de l'escalier, une révision de l'ensemble des planchers avec traitement des bois et un changement des lames des abat-sons. Une échelle de sécurité a aussi été mise en place.

La surprise est surtout venue de la restauration intérieure grâce au minutieux travail d'artisans, voire d'artistes, passionnés et passionnants. Le même atelier verrier qui a fait les vitraux en 1897, était chargé de leur nettoyage et de la révision des plombs. Des bavettes de récupération des eaux de condensation ont été créées en partie basse des panneaux pour éviter les coulures sur les peintures intérieures. Ces dernières ont fait l'objet de retouches picturales, l'ensemble des supports peints a été consolidé et fixé dans le respect du décor existant. L'église a ainsi conservé son grand décor intérieur de la fin du XIX^e siècle. D'une très grande qualité et originalité, il combine un faux appareillage, des scènes figuratives, des trompe-l'œil, des fonds étoilés... que l'on découvre parfois !

Les voûtes sur pendentifs, encrassées par la pollution atmosphérique et par la fumée des bougies, dégradées par des infiltrations, ont nécessité un nettoyage extrêmement délicat avant de ponctuelles reprises de peinture. Les 3 coupoles sur pendentifs, qui représentent des scènes liturgiques, étaient aussi tachées par des infiltrations et avaient faïencé formant des craquelures. Le travail de restauration a permis de traiter les fissures, de révéler les détails et de rehausser les couleurs. L'ensemble est dorénavant mis en valeur par un système d'éclairage à led.

Mais le mieux pour vous rendre compte de la qualité des travaux et de la richesse patrimoniale de ce site culturel et culturel, est de venir le visiter !

Article rédigé par Marie-Laure Rullet



Le FORUM des *associations*



Le rendez-vous est désormais incontournable et marque le début de l'année scolaire. Chaque premier samedi de septembre, le public converge vers les gymnases des Abrets en Dauphiné pour le forum des associations.

Ainsi, samedi 7 septembre, les associations, qui préparent cet événement avec le plus grand entrain, attendaient leurs futurs adhérents.

Tout au long de l'après-midi, les membres investis, bénévoles, présidents et adhérents des associations sportives ou culturelles de la commune ont partagé leur passion, renseigné les visiteurs petits et grands intéressés par leurs activités et souhaitant s'inscrire à l'une ou l'autre. Ils ont dévoilé leur mode de fonctionnement, leurs activités ou encore leurs objectifs et tarifs.

Comme un rituel en fin d'après-midi, François Boucly, Maire, Benjamin Gastaldello, Maire délégué et Nouredine Deghia, adjoint aux associations et aux sports, ont remis aux associations et sportifs ayant obtenu de bons résultats tout au long de l'année les médailles de la Ville. Cette année, le centre de formation bouliste des Abrets a été salué quand les 40 années de vie associative d'Hélène Thermozy, au foyer des jeunes de Fitolieu ont été applaudies. Les femmes et leur implication ont également brillé grâce à la présence de Stéphanie Buffevant, Lauriane Vincent et Noémie Macédo, chacune jouant et s'investissant au sein du club de football des Abrets depuis plus de vingt ans maintenant.

Développement durable

Bilan & perspectives durables

Économies, énergies, modes de vie, environnement, alimentation...

Tous abordés par le service développement durable de la commune des Abrets en Dauphiné depuis 2017, ces thèmes sont développés par le biais d'actions concrètes : rénovation énergétique des bâtiments publics, aménagements de haies mellifères en partenariat avec les écoles, développement des circuits courts pour les cantines scolaires, accompagnement au développement d'une Centrale Villageoise...

Le service développement durable questionne mensuellement un thème différent, en lien avec la politique menée par la Municipalité. Projections de films, débats, ateliers, réunions publiques d'information, salons, conférences, festivals sont autant d'événements qui permettent au

public nombreux de s'informer, d'échanger et d'acquérir des outils de réponses aux questions environnementales.

Ces questions, impérieuses pour le futur, sont également abordées auprès des élèves de la commune, qui en partenariat avec la Municipalité et grâce au travail appuyé de leurs enseignants, participent à des projets pédagogiques fédérateurs. Nos jeunes, dans leurs parcours d'apprentissage, ont ainsi pu aborder l'aménagement de haies mellifères à l'école du Mâcle, la création d'un jardin pédagogique à l'école Haroun Tazieff, l'installation d'un poulailler communal à l'école primaire de La Bâtie-Divisin et ont tous été sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Le service développement durable apporte son aide à tous les projets pour lesquels il est sollicité mais ce service demeure force de proposition et permet par exemple aux enfants de bénéficier de séances scolaires réservées et adaptées comme lors des dernières éditions du festival du film nature et environnement.

Auprès d'un plus large public empruntant les axes routiers de la commune, la commission développement durable propose un éco-geste par semaine sur les panneaux lumineux, que chacun sera libre de s'approprier ou de reproduire.

Depuis janvier 2018, l'ensemble des propositions développement durable de la commune a touché plus de 2000 personnes.



Le détribus : une affaire qui roule depuis déjà 2 ans

Depuis 2017, une quinzaine d'adolescents recugnots âgés de 11 à 16 ans, sillonnent les routes de la commune déléguée de La Bâtie-Divisin au guidon de vélos électriques d'occasion, afin d'assurer la collecte et le dépôt des déchets recyclables dans les points de collecte prévus à cet effet. La collecte se déroule un samedi sur deux, et bénéficie à une quinzaine d'habitants n'ayant pas la possibilité de se rendre aux points d'apport volontaire.

L'implication des jeunes dans la vie communale est récompensée par un week-end nature dans les environs, site sur lequel ils se rendent, bien entendu, à vélo !

Votre agenda durable

L'automne sera ponctué de nombreux évènements et animations, auxquels vous êtes tous chaleureusement invités à participer.

Samedi 23 novembre • 9h à 12h • Le Triangle

LE PÈRE NOËL N'EST PAS UNE ORDURE

Deuxième édition de cette matinée qui prouve que l'on peut organiser une fête de Noël et offrir des présents en recyclant !

Jeudi 5 décembre 2019 • 18h30 • Mairie Les Abrets

SOIRÉE THERMOGRAPHIQUE

Organisée par Les Vals du Dauphiné, en partenariat avec l'Espace Info Énergie de l'Isère, cette soirée

de présentation et de démonstration de l'utilisation d'une caméra thermique sera l'occasion de prendre conscience de l'importance d'une bonne et juste isolation de nos habitations. Cette soirée est gratuite pour les particuliers. Néanmoins, vous devez vous inscrire par téléphone au 04 76 23 53 50 ou sur le site internet de l'AGEDEN (www.ageden38.org).

Cette balade urbaine se clôturera pour chacun avec la possibilité d'emprunter un thermo-kit (caméra thermique) pour passer votre habitation au peigne fin et de bénéficier des conseils d'un référent info-énergies pour l'interprétation correcte de vos clichés.

Mercredi 15 janvier • 14h à 18h • Mairie de Fitialieu

Jeudi 16 janvier • 14h à 18h • Mairie La Bâtie-Divisin

Vendredi 17 janvier • 14h à 18h • Le Triangle

MON BEAU SAPIN, ROI DU BROYAT !

N'abandonnez plus vos sapins de Noël sur vos balcons. Pour bons et loyaux services, rendez les à la nature ! Venez, accompagnés de vos sapins coupés afin qu'ils soient broyés et ré-utilisés. Les agents des services techniques procéderont au broyage des végétaux. Le broyat sera ensuite destiné au paillage des arbres et arbustes de la commune... à moins que vous ne souhaitiez en récupérer pour vos parterres.

Si vous souhaitez des renseignements ou un accompagnement dans votre projet, contactez le service par mail à : developpement-durable@les-abrets-en-dauphine.fr ou au 04 76 32 04 80.



Travaux et voirie



Mieux circuler sur la rue Gambetta

Du rond-point à l'église, en passant devant la maison dauphinoise rénovée, les travaux débutés en septembre permettent, dans l'emprise existante, d'intégrer un cheminement piéton, des zones de stationnement latéral et un double sens de circulation. Ces travaux représentent pour la ville une enveloppe de 176755 €, montant pour lequel des demandes de subvention sont en cours.

D'ici la fin octobre, le Département procédera à une reprise du tapis jusqu'au rond-point de la Croisée. Bien que contraignants pour les déplacements et la vie au quotidien, ces travaux favoriseront une traversée plus sécuritaire de notre centre-bourg.

Début des travaux de la piscine

La piscine des Abrets en Dauphiné, devenue intercommunale, prépare sa mue pour devenir une infrastructure majeure du territoire. Apprentissage de la natation à tous les degrés de la scolarité, espace bien-être, pratique du sport, cette reconstruction,

d'abord envisagée par la commune est une nécessité pour les usagers et le territoire.

Si le permis de construire a été signé par les représentants des VDD cet été, l'État, la Région et le Département participeront au financement de cet équipement. L'intercommunalité aura 1,5 million d'euros à sa charge, soit 50 000 € par an pendant 40 ans, pour un emprunt à 1,5 %.

Dans le cadre du transfert de compétence, la commune doit toutefois donner les moyens à la communauté de communes de faire fonctionner la piscine actuelle. Ce transfert de charge a été estimé par les Vals du Dauphiné à 105000 € annuels, dont 45000 € d'investissement. Ce sont donc les contribuables des Abrets en Dauphiné qui financeront la part de l'intercommunalité dans le nouvel investissement. La commune reste en désaccord profond avec l'intercommunalité sur ce point et a porté un recours juridique.

Les travaux devraient démarrer à l'automne 2019. L'ensemble des activités (accueil des scolaires, accès des clubs) sera transféré au Centre nautique intercommunal situé à La Tour du Pin.

Dans le courant de l'année 2020, un appel à la population sera lancé afin de baptiser le nouvel équipement.



implantation du centre nautique



parking du 8 mai

Restructuration du parking du 8 mai

Le parking du 8 mai 1945, desservant l'école primaire de La Bâtie-Divisin était, pour ceux qui l'ont pratiqué, extrêmement en pente. De récents travaux de restructuration ont permis de réduire la pente et de penser l'accessibilité à l'école plus sereinement.

Un mur de soutènement, alternance de béton et de gabions, a été construit. Son allure austère et sa linéarité seront prochainement détournées par une végétalisation combinée à la réalisation de fresques par Noémie Jacob, artiste peintre de Valencogne.

Un quai bus, accessible aux personnes à mobilité réduite, permet un arrêt devant le bâtiment de l'école élémentaire. Une reprise des trottoirs prévoit un cheminement piéton rénové entre les deux écoles, élémentaire et maternelle, reliant ainsi le restaurant scolaire. Enfin, l'achat d'un terrain à un riverain a permis l'extension de la cour de l'école et l'amélioration de l'accès au parking depuis la route départementale.

L'opération a coûté 389 168 € HT, dont 36 600 € de subventions notifiées par le Département de l'Isère.

De nouveaux locaux pour accueillir les enfants à la maternelle

Le bâtiment abritant la maternelle recugnote a depuis quelques années profité de nombreuses rénovations. La première tranche de travaux, partie préparatoire d'un montant de 58 270 € HT, faisait suite à la mise en place d'un bâtiment modulaire dans la cour après l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée 2017.

Cet été, d'ultimes travaux ont permis de redistribuer définitivement les espaces de l'école.

L'ancien préau est devenu une véranda qui permet dorénavant un accueil des élèves quand la salle d'accueil initiale occupe désormais le rôle de salle de classe.

À l'extérieur, un nouveau préau accueillera les enfants pendant les temps récréatifs.

Le montant total de cette dernière tranche de travaux s'élève à 202 297 € HT. 41 712 € de subventions du Département et 91 767 € de l'État permettent à la commune de prendre à sa charge la différence.



école maternelle La Bâtie-Divisin



The Big Ukulélé Syndicate - 31 août 2019 - place Éloi Cuchet

Cap sur une nouvelle saison culturelle

La saison culturelle 2019-2020 a commencé sur les chapeaux de roues !

Le 31 août dernier, les vacances scolaires se sont terminées en beauté sur la place Éloi Cuchet. Ce sont plus de 800 personnes qui ont gagné le centre bourg pour partager une soirée déjantée avec le Big Ukulélé Orchestra. Les 12 musiciens-comédiens du groupe, composé quasi exclusivement de joueurs de ukulélé, ont littéralement mis le feu à la place, allumant une énergie débordante dans le public. Déchaînés, tous ont passé une soirée mémorable, dansant, sautant, applaudissant ou dégustant une assiette préparée par l'association des commerçants et artisans abréziens.

Le 27 septembre, le premier spectacle à domicile, aux pieds de la résidence Le Bailly a conquis petits et grands, venus partager la poésie circassienne de la compagnie Commun Accord.

Tour d'horizon des prochaines manifestations culturelles organisées par la commune

Un atelier théâtre et vidéo avec les CM1

L'hiver prochain, les artistes Véro Frèche et Yannick Barbe, de la compagnie Les Noodles, interviendront auprès des élèves de CM1. Les Noodles et leurs deux comédiens proposent un travail de fond sur les discriminations et les différences homme/femme. Pour cela, ils utilisent les contes de fées les plus connus : Blanche-Neige, Cendrillon, Pinocchio ou encore les Petit Poucet et Chaperon Rouge. Ces contes traditionnels, dans l'imaginaire des enfants, sont des éléments essentiels au processus d'identification, dans l'apprentissage des rapports sociaux entre garçons et filles. Les artistes, dans leur travail avec les élèves, entendent questionner à nouveau ces contes, à la lumière des évolutions de notre société. Ces questionnements sont présents



Votre agenda culturel aux Abrets en Dauphiné

Spectacles à domicile

Mercredi 27 novembre 2019 | 16h

Sous le baobab - Marie Dragic

Conte à partir de 6 ans

Vendredi 31 janvier 2020 | 18h30

Arash Sarkechik

Musique - tout public

Ateliers scolaires

Du 2 au 5 décembre 2019

puis du 10 au 14 février 2020

**Ateliers scolaires théâtre et vidéo avec les
CM1 sur la thématique des discriminations
et de l'égalité homme/femme**

Spectacle

Vendredi 21 février 2020 | 19h

Happy End Service

par la C^{ie} Les Noodles

et les élèves de CM1

Entrée libre - tout public - Salle Vercors

dans les programmes scolaires et permettront aux équipes pédagogiques de travailler en classe, en amont des rencontres avec les artistes, sur ces thématiques.

Les artistes rencontreront les élèves en petits groupes, pour une présentation et des échanges avant de les inviter à des ateliers théâtre et vidéo pendant lesquels ils créeront leurs propres contes. Rendez-vous est donné le 21 février à la salle Vercors pour découvrir le spectacle de la Compagnie Les Noodles et des élèves !

À domicile c'est encore mieux !

Les spectacles à domicile continuent leurs parcours sur le territoire communal. Le 27 novembre, à 16h, Marie Dragic proposera une après-midi conte destinée au 6-10 ans quand le 31 janvier, l'auteur compositeur interprète Arash Sarkechik délivrera ses chansons lumineuses, personnelles et émouvantes.

**Des questions ? Envie d'assister à un spectacle ?
Un lieu à proposer ? Formulez votre souhait par
mail à culture@les-abrets-en-dauphine.fr**

Et bien d'autres événements
tout au long de l'année, restez connectés !
www.les-abrets-en-dauphine.fr
www.facebook.com/lesabretsendauphine



Atelier numérique 3.0

Après le succès des premières sessions en 2018 et 2019, de nouveaux ateliers d'apprentissage et de perfectionnement pour adultes seront mis en place aux Abrets en Dauphiné au premier trimestre 2020.

Les ateliers ont pour but de vous familiariser avec la pratique d'un ordinateur, du B.A. BA à une utilisation plus complexe. Ils se déroulent sur un cycle de 10 semaines, à raison de 2h par semaine, par groupe de 8 personnes au maximum, pour privilégier l'aide

individuelle et la convivialité. Groupes de niveau et exercices pratiques rendent l'apprentissage ludique et permettent une application immédiate des éléments abordés. Les ordinateurs portables sont fournis et un support de cours sera remis à chaque participant pour chaque séance. La commune prendra en charge une partie des frais pour ses habitants quand les habitants des autres communes paieront un tarif plein.

Vous êtes intéressés à participer à ces ateliers ? Contactez Mireille Breyton qui vous présentera plus en détail ces ateliers, leur contenu, le déroulement de la formation et les modalités d'inscription au 06 30 16 26 09.

Solidaires par tous les temps

Un registre à double emploi

S'adressant aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux personnes à mobilité réduite et/ou isolées, un registre répertorie les personnes sensibles sur le territoire. Cette inscription est une démarche libre et volontaire ; elle permet une intervention ciblée et rapide des services sociaux et sanitaires, lorsque l'alerte Canicule ou le plan Grand froid sont déclenchés par le Préfet.

L'inscription sur ce registre est gratuite et confidentielle.

Les risques liés à la canicule

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications. La chaleur fatigue toujours, Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie.

Les risques liés au froid

Le guide national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Il prend notamment en compte les problématiques d'accès aux soins, et celles liées au logement et intoxications par le monoxyde de carbone ou encore aux maladies infectieuses.

Afin de bénéficier d'une attention spécifique liée à votre condition, n'hésitez pas à vous inscrire sur le registre dédié auprès de la mairie des Abrets en Dauphiné, par téléphone au 04 76 32 04 80.

Portage des repas à domicile : service et lien social

La commune des Abrets en Dauphiné propose depuis juin un service de portage de repas à domicile sur l'ensemble de son territoire. La fabrication des repas s'effectue au restaurant scolaire de Fitialieu, à partir de produits issus de l'agriculture biologique et/ou locaux. Les menus sont constitués d'une entrée, d'un plat, d'un laitage et d'un dessert et sont facturés 6,10 € l'unité. Les repas sont livrés du lundi au vendredi à domicile par Aurélie Cleyet-Merle, agent de la commune, dont les visites à bord d'un véhicule électrique dédié chez les bénéficiaires s'accompagnent souvent de quelques mots et d'un contact humain chaleureux.

Parfois, avec l'âge et la réduction des membres du foyer, l'appétit diminue ou l'envie de cuisiner n'est plus systématique ; faire ses courses peut également être compliqué si l'on est pas accompagné. Néanmoins, il est primordial de garder une alimentation équilibrée. Cela permet de prévenir les risques de dénutrition, de chutes, de carences et de maladies... mais aussi de garder le moral.

La visite d'Aurélie ne pourra que vous donner le

sourire. Chaque jour, du lundi au vendredi, en fin de matinée, le service portage à domicile vous livre de savoureux menus à domicile. Des repas équilibrés, accompagnés de quelques mots sur la météo, d'un échange sur vos maux et de l'assurance que tout va bien. Ces quelques minutes sont indispensables dans une journée pour des personnes isolées. Aurélie, son dynamisme et son sourire, sont des maillons essentiels au bien-vivre ensemble, que le thermomètre monte ou que les journées soient courtes.

Le portage des repas à domicile s'inscrit dans une démarche sociale et solidaire intergénérationnelle. Ce service participe à rompre l'isolement et contribue au maintien à domicile de nos aînés.

Vous souhaitez bénéficier du service de portage à domicile ?

Prenez attache auprès de la mairie de Fitialieu au 04 76 32 07 20 ou par mail à accueil.fitialieu@les-abrets-en-dauphine.fr. L'accueil est ouvert le lundi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h, les mardi et jeudi de 8h30 à 12h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30.



Aurélie Cleyet-Merle dans son circuit quotidien - ici avec une bénéficiaire fitialiarde du service de portage de repas à domicile

Santé et social

Pendant la période estivale, les effectifs municipaux connaissent des fluctuations dues aux congés annuels. Afin de pallier ces baisses dans les équipes et de permettre à de jeunes habitants de la commune de mettre un premier pied dans la vie professionnelle, la commune, depuis plusieurs étés, propose des contrats de courte durée.

Cet été, 22 jeunes âgés de 16 ans révolus et pas encore majeurs, ont pu expérimenter le monde professionnel.

Embauchés pour des périodes de deux semaines, à raison de 25 heures hebdomadaires travaillées, ils et elles ont pris part au fonctionnement et aux missions des services techniques et entretien de la commune, encadrés par des agents municipaux.

La période estivale terminée, la Municipalité a invité l'ensemble des jeunes salariés à se rencontrer. Certains d'entre eux étaient disponibles pour un partage d'expériences avec élus et agents le 4 septembre dernier.

François Boucly, Maire des Abrets en Dauphiné, a remercié les jeunes présents et salué leur investissement dans les missions qui leur ont été confiées. Dans leurs missions techniques, ils

ont été accompagnés par l'ensemble des agents municipaux, du personnel administratif pour la signature de leur contrat de travail au personnel technique au quotidien, partageant leur expérience des métiers en collectivités territoriales. Comme l'a souligné Ludovic Goichot, responsable du centre technique municipal, les agents sont la première image de la commune. L'image de la « cuvée 2019 » aurait été remarquable puisque de nombreux habitants de la commune ont échangé des photos des jeunes en train de travailler avec les agents des services techniques.

La commune espère que chaque jeune aura gardé un regard positif sur cette première expérience professionnelle, à un âge où il est souvent difficile de trouver un « petit » boulot entre deux années scolaires.

Cette année, ont travaillé pendant l'été : Léo Hamdache-Gauffre, Milan Kadlec, Jean-Baptiste Lucas, Emma Cleyet-Marel, Lisa Héraud, Élise Guttin, Noémie Todorov, Pierre Buzzi, Vanessa Pégoud, Théo Pascal-Suisse, Alexis Botte, Iris Grattepanche, Maéva Joly, Julie Genetier, Antoine Boucly, Adel Djellal, Loïc Gadoud, Jessy Besson, Florane Latour, Anthony Vallon, Léa Laurent-Ritoud et Emma Saidane. Vous en reconnaitrez assurément certains sur la photo ci-dessous.

Premier accès à l'emploi



Retour en classe !

Après deux mois de vacances méritées pour les équipes enseignantes et pour les élèves, il était temps, le 2 septembre de reprendre le chemin de l'école.

Cette rentrée est faite de nouveautés et également de continuité dans le service public.

Si les travaux de la nouvelle école maternelle de Fitolieu se sont achevés tout juste avant la rentrée (voir page 4), celle-ci s'est déroulée sans encombre avec des enseignants et un personnel d'accompagnement motivés.

À La Bâtie-Divisin, des travaux extérieurs pour l'école élémentaire et d'extension en maternelle (voir page 13) ont permis une rentrée sereine à la nouvelle enseignante de grande section, M^{me} Isabelle Schiellein et à ses consœurs.

Aux Abrets, M^{me} Laura Terpent prend la direction de la maternelle Les Dauphins alors qu'une nouvelle classe ouvre à l'école Éric Tabarly.

Comme chaque été, les agents communaux ont œuvré à la remise en état des bâtiments, qu'il s'agisse de l'entretien général ou de réparations particulières, permettant à chaque élève d'évoluer en toute sécurité dans le contexte scolaire.

Cette année ce sont 649 élèves qui sont accueillis dans les écoles de la commune, maternelles et élémentaires.

Nombreux sont les parents à inscrire leurs enfants à la cantine. Pour cela, vous pouvez utiliser le logiciel cantine, à tout moment, depuis un ordinateur, en veillant à respecter les délais de fonctionnement des restaurants scolaires. Pour les enfants déjeunant à Fitolieu et La Bâtie-Divisin, inscriptions jusqu'au lundi soir pour la semaine suivante, pour la cantine des Abrets, inscriptions jusqu'au mercredi soir pour la semaine suivante.

Toutes les informations utiles à un bon début d'année sont disponibles sur le site internet de la commune : www.les-abrets-en-dauphine.fr.



Rentrée colorée et nouveau bâtiment à l'école maternelle du Mâcle



Laura Terpent, nouvelle directrice, et toute l'équipe de la maternelle des Dauphins



Ouverture d'une nouvelle classe à l'école Éric Tabarly

Enfance et jeunesse

Une fin d'année scolaire sous le signe de la culture pour la classe recugnote de CP-CE1

Dans le cadre de « École et cinéma », nous nous sommes rendus pour la 3^e fois au cinéma de Pont-de-Beauvoisin et avons vu cette fois « Shaun le mouton ».

Une sortie au musée de Grenoble a été également organisée : le matin une animatrice nous a guidés à travers les sculptures et les volumes, nous avons pique-niqué à l'ombre des arbres, et avons terminé la journée avec

un atelier « Souvenirs de voyage » où chaque élève a pu repartir avec sa propre petite boîte représentant une collection (à la manière de certains artistes).



Et pour clôturer le travail fait en classe sur les insectes, une sortie en plein air a eu lieu à « L'abeille gourmande » où les élèves ont pu étudier et observer les abeilles dans leur milieu.

La rentrée à l'école maternelle Les Dauphins

Après un été ensoleillé, ce sont près de 110 écoliers qui ont repris le chemin de l'école maternelle Les Dauphins lundi 2 septembre. Pour les plus petits, la rentrée a parfois été accompagnée de quelques chagrins mais ils ont vite découvert les joies de l'école : on apprend en s'amusant, on joue dans le bac à sable ou on fait du vélo pendant la récréation, on se fait des copains...

Toute l'équipe de l'école est mobilisée pour la réussite des jeunes élèves : Catherine Collet-Beillon, Valérie Revol, Christiane Blanc, Maud Gallego et Laura Terpent, directrice arrivée cette année dans l'école.

Les enseignantes sont accompagnées par les Atsem : Stéphanie Lehut, Angélique Baldachino, Anne-Marie Toureau, Allison Martinez et Sylvie Feuvrier.

Et c'est reparti pour une belle année scolaire !



Les TICE dans les classes de La Bâtie

La dotation de nouveaux ordinateurs portables et de tablettes par la Mairie a permis aux enfants de primaire de participer à des projets collaboratifs mobilisant les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et des compétences langagières pour les CP-CE ou linguistiques pour les CM. Les CP et CE ont inventé des questions avec des pourquoi, du type « Pourquoi les tortues ont-elles une carapace ? ». Ils ont trouvé des réponses imaginaires ou réelles aux questions proposées par d'autres classes. Ensuite, ils se sont enregistrés et ont créé des montages en utilisant des bandes sons à l'aide du

logiciel Audacity. Les CM ont créé par binôme un avatar. Ils ont ensuite écrit le portrait correspondant en anglais. Puis ces productions ont été mises en ligne sur le site TICE 38 afin de créer un jeu semblable au *Qui est-ce ?*

Des nouveautés en maternelle

Le jour de la rentrée, le 2 septembre, a été rempli de surprises pour les enfants de la maternelle de La Bâtie-Divisin. Ils ont découvert un nouveau vestiaire spacieux et lumineux avec de beaux casiers, une nouvelle classe colorée, un très grand préau... Les grandes sections ont aussi rencontré leur nouvelle maîtresse : M^{me} Isabelle Schiellein. Ils ont eu aussi la joie de retrouver M^{me} Sophie Mouque, enseignante des PS-MS, Marianne Pegoud et Delphine Cleyet-Marel, Atsem respectivement des classes de PS-MS et GS.



Quand architecture et spectacle se mélangent

Pour clôturer le projet architecture, tous les élèves de La Bâtie-Divisin ont présenté le 14 juin un spectacle à la salle des fêtes de La Bâtie-Divisin. À travers des chansons, des danses,... , ils nous ont fait découvrir des maisons, des bâtiments des différents continents et de drôles de maisons.

Tous au château !

Le vendredi 21 juin 2019, les élèves fitiliards de maternelle des classes de Myriam Rouge et Claire Veyret sont allés passer une journée au château de Virieu. Le matin, les PS-MS ont participé à un atelier modelage pendant que les GS visitaient le château et ses jardins.



Après le pique-nique, à l'ombre des grands arbres, ce sont les PS-MS qui ont visité le bâtiment et ses extérieurs pendant que les GS faisaient un atelier décoration de galets. De bons moments, de belles découvertes dans un endroit majestueux !

Enfance et jeunesse

La rentrée scientifique et musicale à l'école Tazieff

La rentrée s'est bien déroulée. 95 élèves composent l'école. Ils sont répartis dans une classe de CE2 et trois classes de CM1-CM2. L'équipe pédagogique est partiellement renouvelée avec les arrivées de Madame Broyer et de Madame Guinet.

En lien avec le projet d'école, de nombreux projets sont prévus : les sorties dans le cadre des espaces naturels sensibles, les classes de découverte dans la Chartreuse, le parlement des enfants...

Les 4 classes ont la chance d'avoir 15 interventions musicales avec Patricia Guilloud des VDD. Le thème choisi est l'écolo-musique. Ils vont fabriquer des instruments avec du matériel de récupération. Un concert est prévu en janvier 2020.

Les délégués de classe vont devenir des éco-délégués puisque l'école postule pour le label éco-école. Pour cela, il faut former un comité de pilotage qui sera animé par les élèves avec les enseignants, l'Éducation nationale, les parents, la commune, les associations intéressées et toutes les bonnes volontés. Le thème retenu cette année est la biodiversité. Toute cette équipe devra faire un état des lieux de l'existant et prévoir de nombreux projets. Si vous êtes une association intéressée ou un passionné de ce thème, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez nous contacter à ce.0381525b@ac-grenoble.fr ou par téléphone 04 76 32 52 80.



Le concours Eurêmaths

Inscrits au concours Eurêmaths, les CM de La Bâtie-Divisin se sont entraînés à résoudre des problèmes ouverts tout au long de l'année. À chaque période, ils réalisaient les épreuves organisées par les membres d'Eurêkamaths : épreuves qui consistaient à résoudre, sans l'aide de l'adulte, 8 problèmes. Ils disposaient d'une

heure pour rendre une seule feuille réponse pour la classe. Ils devaient donc argumenter, travailler en groupe pour essayer de gagner le maximum de points.

Le jeudi 6 juin, ils se sont rendus à La Bâtie-Montgascon. Ils ont rejoint 9 classes du secteur pour effectuer la finale. Ils ont pris plaisir à faire des maths et ont obtenu, comme les autres classes y participant, de bons résultats puisqu'ils sont revenus avec le diplôme d'or. Ce projet a permis non seulement de travailler les compétences mathématiques mais aussi la coopération et l'argumentation.

Associations



UNRPA Les Abrets en Dauphiné

Notre section locale qui s'adresse à tous les retraités, est affiliée à Ensemble & Solidaires UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées) dont le siège est à Tullins (38210).

L'association compte 58 adhérents en 2019, elle a fêté son 50^e anniversaire cette année.

Tout au long de l'année de nombreuses animations sont proposées (voyages, repas, loto).

Les membres du club se retrouvent tous les mardis de 14h à 18h à la salle Marcelline, rue Jean Jannin, au 1^{er} étage pour jouer aux cartes et à divers jeux de société. Prévus 2020 : salon de l'Agriculture, croisière sur le Rhône en mai, Corso de fruits en Hollande fin septembre.

Soyez les bienvenus !

Pour tout renseignement, contactez le 04 76 32 04 71 ou 04 76 32 02 25.

Au recoin du four

C'est parti pour les cuissons dans le four communal ! Depuis début septembre, le four est allumé tous les premiers dimanches de chaque mois (sauf janvier, le 2^e dimanche), et ce jusqu'en avril.

Christian, Daniel, Jean-Luc, Loïc et Stéphane, les bénévoles de la section, vous accueillent de 8h30 à 13h30, pour cuire vos plats dans le four à bois.

Le temps de la cuisson, vous pourrez vous divertir avec les jeux, proposés par Christian.

Pour toute information, contactez Loïc Ronget au 06 60 19 02 31.



AEP de la Paroisse Saint Jacques de la Marche

Les Clochers des Abrets, Fitialieu, Charancieu et La Bâtie-Divisin de l'AEP de la paroisse Saint Jacques de la Marche viennent d'élaborer le calendrier des manifestations pour fin 2019 et pour 2020.

- Le 5 janvier 2020 : loto salles des fêtes de Abrets en Dauphiné
- Le 16 février 2020 : choucroute salle des fêtes des Abrets en Dauphiné
- Le 20 mars 2020 : conférence « Jeunesse » avec les VDD
- Le 17 mai 2020 : concert avec l'Harmonie des Tisserands à l'église des Abrets
- Le 28 juin 2020 : repas du relais salle paroissiale des Abrets
- Le 15 août 2020 : apéritif offert devant la cure des Abrets (Fête patronale)
- Le 19 avril 2020 : concert à l'église de Fitialieu
- Le 17 novembre 2019 : loto salle des fêtes de La Bâtie-Divisin
- Le 9 février 2020 : loto salle de la mairie à Charancieu

Les modalités de ces manifestations seront communiquées par voie de presse.

L'AEP de la paroisse travaille actuellement sur le dossier de rénovation de la salle paroissiale des Abrets. Les travaux sont prévus en 2020.

Associations

Foyer des jeunes : activités proposées en 2019-2020

Après la première soirée conviviale gratuite de pré-rentree qui s'est déroulée comme toujours dans une folle ambiance de rencontres, de danses et de gourmandises, voici la suite des événements.

Mercredi 30 octobre : il y aura un stage de danses (info sur le site fasiladanser.org).

Le jeudi 31 octobre, à l'occasion de la fête d'Halloween, deuxième soirée conviviale et gratuite de la saison.

En décembre : une troisième soirée gratuite sera prévue pour fêter Noël (date à confirmer).

Donc à vos chaussures ou vos baskets ! Rejoignez-nous ! Et restez connectés sur Facebook gym foyer des jeunes Fitolieu pour d'autres bonnes nouvelles et festivités en notre compagnie !

GYM			DANSE		
5 cours différents d'activité physique			Danse de salon, Rock Swing		
Lundi	9h-10h	Stretching	Mercredi	20h30	Rock Swing, Salsa, Bachata...
	10h-11h	Gym douce		Jeudi	19h
Mardi	17h-18h30	Renforcement musculaire modéré	20h		Rock Swing avancé
	18h30-20h	Renforcement musculaire avancé	21h		Rock Swing, Balboa Solo Swing confirmé
Mercredi	19h-20h	Pilates	Retrouvez plus d'infos et d'autres cours de danses auprès de Caroline et Henri sur le site « www.fasiladanser.org » ou au 06.50.09.10.02.		

Salle Vercors à Fitolieu Séance d'essai gratuite
Professeurs diplômés

Contactez-nous ! Hélène : 06.83.47.73.75.
Joëlle : 06.79.26.12.48.



Une fête de la batteuse réussie

Depuis 37 ans, la fête de la batteuse rassemble plusieurs centaines de familles, groupes ou amis le temps d'une journée. La batteuse 2019, grâce au beau temps chaud mais supportable, est une réussite. Une nouvelle fois, les nombreux bénévoles qui œuvrent à sa préparation, sont à remercier pour leur dévouement et le plaisir de faire vivre cette fête.

Chaque année c'est l'occasion de replonger, le temps d'une journée, dans la vie à la campagne des XIX^e et XX^e siècles. Grâce à un entretien régulier de la machine, le battage des moissons est reconduit. Le labour par un tracteur à chenilles, le défilé des tracteurs et leur exposition avec des moteurs d'un autre temps, les différentes démonstrations de métiers anciens, d'art médiéval ainsi que les présentations et manipulations des artisans, la mini ferme, ont fait l'admiration des visiteurs. La vente de pains, galettes et pizzas est toujours autant appréciée.

Certes des objectifs en matière de restriction budgétaire et de repas avaient été fixés. Ils ont été respectés et ceci sans nuire au succès de la fête qui se termina par le splendide feu d'artifice sonorisé. Merci à tous et à l'année prochaine.



Sou des écoles La Bâtie-Divisin

Une nouvelle année scolaire est arrivée... une nouvelle équipe a pris le relais.

Elle sera heureuse de vous accueillir lors des différentes manifestations qu'elle organisera tout au long de l'année. Les bénéfices servent à financer les projets pédagogiques de l'équipe enseignante.

Le samedi 14 et le dimanche 15 décembre, venez nous retrouver au traditionnel marché de Noël. Cette année, nous fêterons sa 10^e année. De nombreux exposants et plusieurs animations vous attendront à la salle des fêtes de La Bâtie-Divisin.

Au cours de l'année, d'autres manifestations vous seront proposées. Pour vous tenir au courant et avoir toutes les informations sur nos événements, suivez nous sur notre page facebook www.facebook.com/soulabatiedivisin/.

À bientôt !

L'équipe du sou

La Pierre du Ciel

L'automne s'annonce et avec lui, la matinée « diots » qui se tiendra sur le parking du parc Bisso, côté piscine, le dimanche 17 novembre 2019, de 9h à 12h. Cette manifestation, organisée par les adhérents de l'association de quartier de Nétrin et limitrophes, espère de nombreux visiteurs. Puis toutes les personnes qui le désirent, pourront retrouver cette dynamique et constante équipe, lors de l'assemblée générale qui aura lieu en janvier, aux Abrets, avec le tirage des rois. La date sera annoncée dans la presse locale.

Énergie sport culture : combat au sabre laser

Le combat au sabre laser est un sport de combat à la touche mettant en pratique l'utilisation du sabre laser de façon sportive et ludique.

Discipline adaptée à tous publics, le combat au sabre laser permet le développement psychomoteur, la coordination, la confiance en soi... dans le respect et le contrôle de ses émotions.

Le maniement du sabre laser exclut toute notion de force physique, vivacité et finesse seront les meilleurs atouts du pratiquant.

Les cours sont assurés par un professeur diplômé d'état, le mercredi pour les enfants de 14h à 15h et le vendredi pour les ados/adultes de 20h à 21h30. Venez nous rencontrer pour une séance d'essai gratuite.

**Pour plus d'information ou découvrir nos autres activités : www.energie-sport-culture.fr
Contact : 06 50 59 25 07 ou 06 15 02 44 70**



Associations



Audition musique MJC - juillet 2019

Il fait bon venir à la MJC !

Elle s'appelle PERLA

Après plusieurs réunions publiques à l'initiative de la commune un groupement de citoyens est né pour promouvoir l'énergie renouvelable citoyenne sur le territoire des Abrets en Dauphiné. Après réflexion et clarification du contexte local de l'énergie et des mouvements citoyens, ce groupement a décidé de se monter en tant qu'association à gouvernance partagée et a pris le nom de PERLA. La gouvernance partagée signifie que l'organisme ne possède pas de poste de pouvoir ou à haute responsabilité mais qu'au même niveau, un ensemble de personnes, va, autour d'une table ronde, prendre des décisions, déterminer les prochaines actions et définir la distribution des rôles de chacun pour faire avancer l'association.

Pour lancer des projets photovoltaïques il fut décidé de soutenir la centrale villageoise NID'énergie, qui en réponse à cela a étendu son territoire de la CAPI, à la CAPI plus les Vals du Dauphiné. Ainsi notre chère commune pourrait bénéficier de l'expertise et l'expérience d'une société citoyenne pour développer de l'énergie propre sur notre territoire.

L'ambition de PERLA ne s'arrête pas là ; l'association et ses membres ont pris le parti de porter les différents projets et démarches liées au développement durable dans la commune qu'elle soit originaire du projet ou non. Le but de l'association se résume en la fédération des différentes actions et initiatives qui permettront aux générations à venir de vivre plus sainement pour soi, pour les autres, pour l'environnement et pour la planète.

Leur première apparition en tant qu'association a été leur participation au forum des associations. « Cette première manifestation a été très intéressante pour moi comme pour notre association nous avons pu rencontrer de nombreuses personnes enthousiastes autour de notre démarche et cela nous a permis de prendre la température de l'intérêt que portent les habitants des Abrets en Dauphiné aux démarches écologiques » explique Elias Hamani, un membre fondateur de l'association.

L'été a été chaud à la MJC ! Après un record de fréquentation estivale pour son accueil de loisirs et différents événements organisés dans le cadre de son espace de vie sociale, le mercure risque de ne pas redescendre en cette rentrée 2019. Les animateurs périscolaires ont repris le chemin des écoles Dauphin, Tabarly et Tazieff. L'espace de vie sociale, qui a officiellement ouvert, vous propose ses différents ateliers. Nous préparons avec différents partenaires un temps fort le 8 novembre avec une soirée à destination des parents (mais pas que !) et la venue de Camille Pasquier. Elle nous parlera sur scène et avec beaucoup d'humour de son expérience de parents. Du côté activités, la MJC ouvre de nouvelles activités en plus des activités qui existent depuis de nombreuses années. Des séances de danse africaine nous ferons voyager une fois par mois avec un chorégraphe professionnel et un percussionniste. La mise en place d'un créneau de Tonik Gym complète une offre sportive déjà riche. Des stages photos à la journée, des cours d'herboristerie familiale et des cycles de sophrologie sont quelques-unes des activités nouvelles et rafraîchissantes de cette rentrée 2019.

Vous faites quoi déjà cette année ? Ah oui ! Vous venez à la MJC !



L'été du comité des fêtes

Le 21 juin, comme à leur habitude, les bénévoles et commerçants, avec l'aide de la Mairie, ont organisé la Fête de la Musique. Pour cette soirée nous avons pu accueillir des groupes de danses, de percussions et de rock. C'est avec un immense plaisir que nous avons vu évoluer les ados de la MJC et ensuite les élèves du collège Marcel Bouvier qui nous ont émerveillés par leur prestation. Ce fut un très bel accent sur la jeunesse.

Puis nous avons entendu les différents groupes

Musical'Mandingue, Axonge, Les Puduks, que nous remercions vivement.

Le 13 juillet, une fête populaire et festive nous a permis d'accueillir les enfants à partir de 14h pour un après-midi placé sous le signe des jeux et des animations

Cette fête a commencé par une présentation de la Folle Fournée du Firque que nous remercions pour leur présence.

Puis des mini olympiades ont été proposées par les associations abréziennes (basket, foot, pétanque, etc.) merci à elles pour leur dévouement.

Dès 18h, ce sont les animations qui ont pris place sur le parquet avec des démonstrations diverses, Les Ans Chanteurs, les JSP des Abrets, une prestation de la FFF, Abrets Danse et concert de rock.

À 23h, le clou de la soirée avec le magnifique feu d'artifice qui enchantait les nombreuses personnes au parc Bisso ; ce sont plus de 20 minutes de spectacle pyrotechnique riche en couleurs qui illuminèrent le ciel. Un tonnerre d'applaudissements termina cette belle prestation.

Dans l'après-midi les résidents du FAM Jean Jannin ont pu assister à une formidable représentation du groupe Charles : ils ont été ravis.

La Municipalité, le Comité des Fêtes et les bénévoles peuvent être fiers de cette magnifique journée.

Le BCLA lance une nouvelle saison

L'encadrement sportif sera assuré par Paul Nadaux, notre nouvel entraîneur salarié aidé par des bénévoles. Nous espérons qu'un volontaire en service civique nous rejoindra en novembre. Si vous êtes intéressé, vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature. Sébastien Tinant entrainera toujours les seniors filles.

Nous aurons les catégories suivantes : U7 - U9 - U11F - U11M - U13F Région - U13F départemental - U18F- SF en pré-région. Nous manquons d'effectif pour inscrire une équipe senior masculine. Cependant, il sera possible d'évoluer en compétition 3x3.

Les entraînements ont commencé le mercredi 4 septembre. Tout joueur qui souhaite tester le basket est le bienvenu. Nous proposons toujours deux entraînements gratuits avant de prendre sa licence.

Pour financer le club et notamment (voire essentiellement) le salarié, nous organiserons différentes manifestations : vente de pizzas, loto, vente de chocolats, tournoi jeunes, tournoi inter-entreprises.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Alexiane par téléphone au 06 84 96 56 00 ou basketlesabrets@gmail.com.



Associations

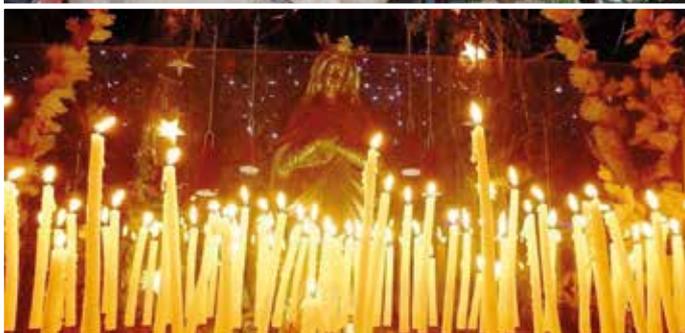
La ferme aux mille lumières 2019

Pour rêver et garder son âme d'enfant.
Expositions. Animaux en résine grandeur nature.
Plein de surprises à découvrir.
Dévotion mariale en l'honneur de l'Immaculée
Conception.
Un cierge à la Vierge.

• **Vendredi 6 et samedi 7 décembre 2019** •
Ouverture de 17h à 20h.

• **Dimanche 8 décembre 2019** •
Ouverture de 17h à 21h.
Récitation du chapelet à 17h10.
Vêpres chantées en Grégorien à 17h30.

Renseignements : 04 74 88 74 19
www.cine-art-loisir.com



Vie économique

*Nouvellement installé sur la commune, créateur ou
repreneur d'activité, faites vous connaître en mairie !*

Man Capital

Coach professionnel

Pour des situations et projets professionnels & scolaires à éclairer autrement ensemble.

Expérimenter et apprendre par l'action pour mieux avancer, décider, solutionner, progresser.

Catherine Boudewyn

06 61 42 27 08

www.mancapital.fr

Libre propos

Le groupe d'opposition n'a pas souhaité s'exprimer et n'exerce ainsi pas son droit, défini par l'article L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales.

Nuisances sonores et bruits de voisinage

L'émission de bruit est inhérente à l'activité humaine. Toutefois, certains bruits provoqués par l'activité humaine peuvent être constitutifs de nuisances sonores.

Ces bruits dits de comportement, réglementés à l'article R. 1336-5 du Code de la santé publique, émanent d'une personne, d'un objet (instrument de musique, chaîne Hi-Fi, outil de bricolage, électroménager...), ou d'un animal. Lorsqu'ils surviennent la nuit, on parle de tapage nocturne, lequel est également réprimé par l'article R. 623-2 du Code pénal.

Ces bruits ne peuvent être sanctionnés que s'ils troublent de manière anormale le voisinage. Ils doivent être répétitifs, intensifs, durer dans le temps, sans nécessité d'une mesure acoustique. Les bruits de la vie courante dans un vieil immeuble, par exemple, ne sont pas considérés comme un trouble anormal du voisinage. Il existe des bruits incontournables tels que pleurs d'enfants, ouverture et fermeture de portes, déchargement de colis lors d'une livraison, etc.

Mesurez bien le caractère gênant et persistant des bruits. N'engagez une action qu'à bon escient, vous pourriez être condamné à des dommages et intérêts en cas de procédure abusive.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (extrait de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789). Le respect d'autrui commence par le respect de ses voisins.

Si la vie en société impose le voisinage, chacun doit jouir de son logement en toute tranquillité.

Si vous rencontrez des problèmes avec un de vos voisins, essayez toujours de le régler à l'amiable. En rencontrant l'auteur des nuisances pour l'informer des désagréments. Si cela ne suffit pas, il faut lui adresser un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception. Recourir à un conciliateur de justice, dont la prestation est gratuite, peut être ensuite la solution.

En cas d'échec d'un règlement à l'amiable, faites établir un constat par la police ou la gendarmerie ou par un huissier.

Vous pourrez ensuite adresser une injonction par lettre recommandée à l'auteur des bruits.

S'il n'y a aucune amélioration, vous pourrez alors demander des dommages et intérêts pour trouble de jouissance auprès du tribunal d'instance de votre domicile (procédure civile) ou porter plainte contre l'auteur des bruits (contravention de tapage diurne ou injurieux, délit d'agression sonore).

La conciliation de justice, qu'est-ce que c'est ?

La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice. C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite. Si elle aboutit, elle donne lieu à un constat d'accord total ou partiel qui peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire.

Exception faite des affaires pénales, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations, les champs d'action de la conciliation sont les relations entre bailleurs et locataires, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre commerçants, les litiges entre personnes et les litiges et troubles du voisinage. La conciliation est aujourd'hui un passage obligé lorsqu'un litige surgit.

La loi de modernisation de la justice du 21^e siècle milite pour une justice plus proche, plus efficace et

plus protectrice afin de renforcer son exemplarité. Ainsi la conciliation s'inscrit désormais dans le Code de l'organisation judiciaire qui incite fortement les personnes à tenter la conciliation pour les litiges de la vie quotidienne.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole nommé sur proposition du juge d'instance par ordonnance du premier président de la cour d'appel.

Le recours à la conciliation est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Rencontrez un professionnel tenu à la neutralité le 3^e jeudi matin de chaque mois en mairie des Abrets. Les rencontres se font uniquement sur rendez-vous au 04 76 32 04 80.

Plus d'informations sur www.conciliateurs.fr

État civil



*Nous souhaitons
la bienvenue à*

Nisa ERGEN née le 8 septembre 2018
Noah AUMAR LOUREIRO né le 20 mai 2019
Alice LACROIX née le 29 mai 2019
Adrien CLAVEL FORTENER né le 31 mai 2019
Valentin GRIZOLLE né le 13 juin 2019
Gabin CIANURI né le 9 juillet 2019
Lilou AILLOUD née le 23 juillet 2019



*Tous nos vœux
de bonheur à*

**Emerentine BLAISE
& Virgile LESAGE**
le 25 mai 2019
**Céline ASTRO
& Alix GUINET**
le 1^{er} juin 2019
**Priscilla DURY
& Christophe DRUI**
le 8 juin 2019
**Elif DUYGU
& Dilan OZGUN**
le 15 juin 2019
**Alison MAGNIN
& Cyril GALLOIS**
le 29 juin 2019
**Michele GLÉRÉAN
& Jean-Pierre GIRAUDON**
le 13 juillet 2019



Nous regretterons

Clémentine CHARVERON
décédée le 2 mai 2019
Marie PÉRONNET
décédée le 5 mai 2019
Olivier ELIE
décédé le 7 mai 2019
Maurice SEIGLE-FERRAND
décédé le 13 mai 2019
Solange BRESSAC
décédée le 18 mai 2019
Michel JACQUIN
décédé le 20 mai 2019
Delphine MONTOTO
décédée le 9 juin 2019
Roland BERTHET
décédé le 25 juin 2019
Christian MEUNIER-BLANCHON
décédé le 17 juillet 2019
Jeannine BOUVIER
décédée le 23 juillet 2019
Georges GINET
décédé le 25 juillet 2019
Emmanuel GADRAS
décédé le 4 août 2019
Elisabeth BURRIAL
décédée le 16 août 2019

Rappel

Les contrats de pacs doivent être enregistrés en mairie.

Retrouvez l'intégralité de vos démarches administratives
en ligne sur votre site
www.les-abrets-en-dauphine.fr
rubrique « Mes démarches ».

Madeleine Argoud : une vie de générosité et de transmission

Madeleine Perrin est née en mai 1933 à Saint-Victor de Cessieu, dans une famille de cinq enfants. Elle travaille à la ferme familiale jusqu'à son mariage avec René Argoud en 1953 ; le jeune couple s'installe alors comme fermiers à La Bruyère de Romagnieu. Entre les travaux de la ferme et l'éducation de ses neuf enfants, la vie de Madeleine sera bien remplie. En 1988, à la retraite, Madeleine et René choisissent Fitolieu pour profiter d'un repos bien mérité.

René décède en 2005 mais Madeleine ne s'enferme pas dans la solitude. Elle participe

activement à l'animation de la paroisse en assurant l'accompagnement des familles en deuil et en aidant à la préparation des baptêmes et des mariages. Elle fait également partie de la chorale.

Son grand plaisir est aussi son savoir-faire à la Fête de la batteuse de Fitolieu, où elle refait le beurre à la baratte comme autrefois. Jusqu'à son dernier jour, sa grande famille, qu'elle avait à cœur de réunir pour fêter Noël, l'a entourée.

Pendant dix-huit ans, Madeleine a accompagné les familles pour préparer les obsèques de leurs proches mais ce lundi 5 mai 2018, c'est une foule nombreuse, parents et amis, qui l'ont accompagnée cette fois-ci vers sa dernière demeure où elle retrouvera, nous n'en doutons pas, son cher époux et tous ceux qu'elle aimait.

Article rédigé par Daniel Corlet, initialement paru dans la revue « Tous ensemble » de l'union paroissiale de Fitolieu - Paroisse Saint Jacques de la marche, publié avec l'aimable autorisation des membres de l'union paroissiale et de la famille de Madeleine Argoud.



Le beurre de baratte à l'ancienne

Le beurre est obtenu en battant la crème tirée du lait. Pour obtenir un kilogramme de beurre, il faut environ 20 litres de lait entier. L'opération est souvent effectuée après maturation (fermentation légère) de la crème pendant 24 heures, ce qui en développe l'arôme. Le barattage de la crème s'effectue à une température comprise entre 10° et 14° C par mouvement mécanique qui consiste à agglomérer les petits globules de matière grasse contenus dans la crème : on obtient alors du beurre et du babeurre (petit-lait). Cette opération de barattage nécessite un savoir-faire pointu puisque la manivelle doit être tournée activement et de manière régulière, sans précipitation pour que la crème s'épaississe. La manivelle va devenir de plus en plus difficile à tourner et le mouvement devra être ralenti en conséquence ; c'est seulement quand le mécanisme patine que le barattage est terminé. Cette opération, en fonction de la quantité de matière première, peut prendre jusqu'à 10 minutes. Il faut ensuite procéder au rinçage du beurre à l'eau fraîche, pour évacuer le babeurre restant et augmenter la conservation du produit, malaxer et mouler le beurre. Autrefois, chaque ferme avait son propre moule avec un dessin gravé dessus pour déterminer la provenance du beurre que l'on mangeait.



*Retrouvez-nous
sur notre site :*

www.les-abrets-en-dauphine.fr

Et sur notre page Facebook :

www.facebook.com/lesabretsendauphine

Mairie des Abrets en Dauphiné
1 place Éloi Cuchet
38490 Les Abrets en Dauphiné
Tél. 04 76 32 04 80


*Les
Abrets
en Dauphiné*